



CTL du 22 septembre 2015

COMPTE RENDU

Le CTL s'est réuni le 22 septembre 2015 à 9h30 la DDFiP avec à l'ordre du jour :

- ✓ Approbation des PV des séances des 17 octobre, 18 novembre, 3 décembre 2014 et 14 et 21 janvier 2015 (pour avis) ;
- ✓ Réorganisation du réseau de la DDFiP 02 pour 2016 (pour avis) ;
- ✓ Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de VIC SUR AISNE (pour avis) ;
- ✓ Présentation du dispositif « CLIC'ESI » (pour information) ;
- ✓ Présentation du dispositif d'accueil des apprentis au sein de la DDFiP 02 (pour information) ;
- ✓ Point d'info sur les travaux immobiliers ;
- ✓ Questions diverses.

La CGT Finances Publiques était représentée par Marie-Pierre BOREL, Anthony LAGNEAUX, Olivier LEFEVRE, Yan RUDER et Jean-Luc THEVENIN.

En ouverture de séance, les élus CGT ont donné lecture de la déclaration liminaire ci-jointe. Les non-réponses du Président sur les sujets de CLIC'ESI et de l'apprentissage sont intégrées ci-dessous dans les paragraphes correspondants.

1 - Approbation des PV des séances depuis le 17/10/2014.

Pour la CGT, on ne refait pas l'histoire un an après ! Nous avons donc approuvé le PV du 17/10/2014, tout en faisant observer que la remouture du protocole PRS/SIE était toujours en standby malgré les engagements pris par M. MOLLON dès son arrivée dans l'Aisne ... en mai 2014 ! La Direction invoque le manque de stabilité des structures et renvoie une fois de plus le sujet au printemps prochain, la mise en place du Pôle de Contrôle Corrélé Revenu Patrimoine au 01/09/2016 devant, à leur sens, apporter la stabilité nécessaire pour pouvoir enfin se pencher sérieusement sur le sujet. Vision naïve de l'Administration locale ... ou technique pour « jouer la montre » ? RDV au printemps prochain !

La CGT – et c'est assez rare pour le souligner – s'est trouvée contrainte de voter « contre » les PV des séances du 18 novembre et 3 décembre 2014 : il s'agissait des modifications des horaires d'ouverture au public, sujet sur lequel la CGT a dénoncé les pressions faites sur certains chefs de poste et a obtenu que l'Administration revoit sa position pour 3 implantations ... pas un mot de tout cela aux PV ... ou de manière très très édulcorée. La CGT a donc voté « contre » ces PV et a demandé que son explication de vote soit explicitement inscrite au PV de la séance du jour ... à suivre

La CGT n'a pas pris part au vote des PV des séances des 14 et 21 janvier 2015, puisque nous n'étions pas présents (CTL « Suppressions d'emploi » en 1^{ère} et 2^{ème} convocation - rappelons que seule la CGT a boycotté la 2^{ème} convocation -).

2 – Fermetures des trésoreries de MOY, ROZOY, TERGNIER et VERMAND au 01/01/2016.

L'Administration centrale appelle cela pudiquement « adaptation des structures du réseau » (ASR) ... ce que l'Administration locale décline en « réorganisation du réseau de la DDFiP 02 ». Mais les questions de rhétoriques n'intéressent pas la CGT : c'est le message que nous avons clairement porté auprès du DDFiP : ASR, ou quel que soit le nom qu'on lui donne, pour la CGT, il s'agit uniquement de fragiliser l'implantation territoriale et les missions de la DGFIP ... une mort annoncée ... partielle pour les plus optimistes ... totale pour les plus pessimistes ...

Pour le DDFiP, et en réponse à notre déclaration liminaire, la vision est bien différente : il déplore tout cela mais les choses lui sont imposées ... et les élus locaux et nationaux auraient beau rôle de protester : ce sont eux qui directement ou indirectement, à l'Assemblée ou au Sénat, votent les réductions de moyens budgétaires et humains qui nous « contraignent à adapter notre réseau aux moyens qu'on nous alloue » ... non mais sans blague ! Voilà que ressurgit la théorie du « responsable mais pas coupable » ... pour celles et ceux d'entre nous qui se souviennent de l'affaire du sang contaminé et d'Edith CRESSON, Première Ministre de la République.

Et quand la CGT réaffirme, une fois de plus « Et bien, si vous déplorez ce que l'on nous fait subir, vous et vos homologues, mettez-vous en grève au moins une journée : ça aurait du sens et ça enverrait un message fort au gouvernement », la réponse ne se fait pas attendre : « ça ne servirait à rien ... y en a des tas qui attendent ma place ... ». Bref, courageux mais pas téméraire ... et surtout pas prêt à perdre une si bonne place !

Pour la CGT, ces pirouettes ne sont pas de mises : on n'enregistre pas 13 000 euros par mois pour faire croire qu'on n'est responsable de rien quand on soumet à l'avis du Comité Technique Local le projet de fermeture de 4 postes et la suppression d'une vingtaine d'emplois par an ! Et si M. MOLLON croit se dédouaner par ses régulières « tournées des popotes », nous ne pouvons que lui dire « Stop !!! Les agents n'ont nul besoin d'un messie qui leur porte la bonne parole, et vous nous coûtez un bras en frais de déplacement ! ».

Passées ces considérations rhétoriques, nous ne vous apprendrons rien en vous indiquant que les projets de la DDFiP 02 sont la fermeture des postes de MOY DE L' AISNE, ROZOY SUR SERRE, TERGNIER et VERMAND.

Pour ROZOY : les transferts de missions seraient faits vers les trésoreries de VERVINS et de LIESSE, celles-ci bénéficiant respectivement du transfert d'un emploi C et d'un emploi B.

Pour TERGNIER, le transfert de l'intégralité des missions SPL/Impôt serait opéré vers le CFP de CHAUNY, mais dans le même temps, le secteur « hôpital » de cette trésorerie serait transféré à celle de LAON Hôpital. Au final, la modification des emplois implantés serait la suivante : SIP CHAUNY : + 1 B / Trésorerie de CHAUNY : - 1 C / Trésorerie LAON Hôpital : + 1 B et + 2 C.

Pour MOY DE L' AISNE et VERMAND : transfert des missions SPL respectivement vers les trésoreries de RIBEMONT et de ST-QUENTIN Municipale. Transfert de la mission « impôt » de MOY, VERMAND et RIBEMONT vers le SIP de ST-QUENTIN. Au final, les modifications d'emplois implantés sont les suivantes : RIBEMONT : + 2 C / ST-QUENTIN Municipale : + 1 A, + 1 B, + 1 C / SIP de ST-QUENTIN : + 1 B.

Un sordide « jeu de chaises musicales » qui n'impacte pas moins d'une vingtaine de collègues. Certains seront éligibles à la « prime de restructuration », mais d'autres n'auront aucun droit (les ALD) ou presque aucun droit (la plupart des chefs de poste ne bénéficieront que d'une majoration d'ancienneté pour le mouvement national de mutation).

Pour notre part, nos interventions ont porté sur :

- ✓ La situation des agents : la Direction reconnaît enfin que certains sont très perturbés par les changements qui leur sont imposés ! Nous avons pu constater que la Direction est loin de maîtriser le vocabulaire et les règles de gestions qui régissent ce genre de restructuration. Nous avons donc demandé des explications et rectifié quelques erreurs. Nous avons par ailleurs demandé qu'une solution soit trouvée pour les B de TERGNIER : compte-tenu des règles antérieurement en vigueur dans la filière GP (banalisation des emplois C et B), trois contrôleurs sont affectés pour seulement deux emplois B implantés ... situation qui prive le moins ancien du droit à la prime puisque techniquement, seuls 2 emplois B peuvent être transférés. La Direction, qui n'avait pas vu le problème, s'est engagée à chercher une solution pour éviter une telle injustice. Par ailleurs, elle nous a enfin confirmé que des CAP Locales d'affectation se tiendraient début décembre : la CGT l'exigeait depuis juin mais n'avait jusque-là pas obtenu de réponse positive. Nous veillerons bien évidemment à cette occasion à ce que les règles de gestion et les droits des agents soient respectés.
- ✓ Le maillage territorial : Nous avons interpellé M. MOLLON sur le désert qu'il a créé autour de ROZOY, sachant que le département voisin a fermé depuis plusieurs années toutes les trésoreries aux alentours. Pour lui, le maillage est préservé. Les collectivités ne sont pas impactées car ce sont surtout les Chefs de poste qui se déplacent. Quant aux usagers, aucun ne se trouve à plus de 30 minutes d'un poste : on reste dans la norme, donc tout va bien !!! Propos totalement déconnectés de la réalité de notre département, qui s'illustre tristement par son taux d'illettrisme et de pauvreté.
- ✓ La situation des Chefs de poste : sauf pour VERMAND, l'emploi A n'est pas transféré vers la trésorerie « accueillante ». Les Chefs de postes des trésoreries fermées se retrouveront donc « chargés de mission » à la DDFiP, sans droit à la prime. De plus, leur charge de travail devra être absorbée par la nouvelle équipe, sans l'emploi de cadre A correspondant ... Mais pour la Direction, une fois de plus, pas de problème : les charges des nouvelles structures resteront très raisonnables ... dans la moyenne ... tout va bien ... et comme les postes de LIESSE, RIBEMONT et VERVINS seront reclassés C3 compte-tenu de leurs nouvelles charges, les Chefs de poste actuels (cadres A) auront trois ans pour aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte ...

Bien évidemment, la CGT, comme toutes les autres O.S, a voté « contre » le projet de l'Administration, qui sera donc réexaminé lors d'une nouvelle séance, le 1er octobre prochain.

3 – Modification des horaires d'ouverture du poste de VIC SUR AISNE.

Ce poste était jusqu'à présent ouvert tous les jours sauf le vendredi après-midi. Suite au départ par promotion de la Chef de poste, l'intérimaire a demandé la fermeture le mercredi toute la journée par manque d'agent.

Comme d'habitude sur ce genre de sujet, la CGT a voté « contre » : nous comprenons bien évidemment qu'un service ne puisse être ouvert sans agent, mais nous ne cautionnons pas une telle réduction du service public, orchestrée par l'Administration à coup de suppressions d'emplois. Nous avons demandé que cette explication de vote soit actée au PV.

4 – Mise en place du dispositif CLIC'ESI.

Ce dispositif consiste à externaliser vers certains ESI les tâches d'édition, de mise sous plis et d'envoi du courrier. Pour le moment, seuls certains services seront réellement impactés car tous les courriers ne peuvent bénéficier du dispositif : ils doivent être exemptés de l'obligation de signature, être envoyés en « simple » et répondre à un formalisme particulier.

Par une note du 18 septembre, la Direction locale a détaillé la déclinaison locale du dispositif. Nous avons vivement dénoncé cette note pour deux raisons : il est inadmissible qu'elle ait été diffusée avant la tenue du CTL, sans que les élus du personnel ni les Chefs de poste n'aient reçu aucune information préalable. Et les termes de la note sont très autoritaires : nous avons rappelé que les agents du

département ne sont pas des enfants et qu'ils sont capables de comprendre la portée d'une note sans qu'elle transpire un autoritarisme déplacé.

Sur la forme, M. MOLLON a expliqué que la Centrale lui adressait parfois des notes encore plus autoritaires ... et qu'il ne fallait pas se plaindre ! Et la diffusion de la note avant le CTL ne doit pas nous offusquer puisque le dispositif est déjà acté et s'impose à la DDFiP de l'Aisne. Mais alors dans ce cas, pourquoi perdre du temps en parler en CTL ???

Sur le fond, l'Administration invoque les gains de productivité dans les services et les économies d'affranchissement réalisées.

Nous avons émis quelques doutes sur les gains de productivité, car CLIC'ESI ne s'applique pas à tous les courriers : ainsi, il faudra à chaque envoi se poser la question de l'éligibilité du courrier, ce qui risque d'engendrer des erreurs. En outre, un nouveau listing des « courriers en échec d'envoi » devra être exploité au quotidien ... alors que nous avons bien d'autres choses à faire dans les services !

Quant aux économies de frais d'affranchissement, elles seront de courte durée : il est bien évident que la Centrale minorera d'autant les crédits de la DDFiP dès 2016. Si économies il y a, ce n'est sûrement pas au profit de notre Direction locale et de ses agents ...

En résumé, la CGT s'interroge sur ce que va apporter cette nouvelle « usine à gaz » aux agents, aux missions et à la qualité du service public.

5 - Présentation du dispositif d'accueil des apprentis au sein de la DDFiP 02.

La CGT, comme les autres O.S, a appris l'existence de ce dispositif au moment de la journée d'accueil du 1^{er} septembre, en rencontrant les apprentis nouvellement recrutés.

Cela en dit long sur la qualité du dialogue social à la DDFiP 02.

Pour la CGT, cette situation n'est pas acceptable. De plus la CGT constate que le processus a été extrêmement rapide. Les premiers contacts avec les CFA remontent à juillet pour des recrutements en septembre !

La Direction a reçu 7 curriculum vitae puis a fait passer 3 entretiens pour 3 recrutements : les trois nouvelles collègues travaillent une semaine sur deux à la DDFiP (Secrétariat, Division Etat et Division Budget et Logistique) pour préparer un Bac Pro « Gestion Administrative » (contrats de deux ans).

Une fois de plus, l'emploi statutaire de la Fonction Publique d'Etat est attaqué. L'Administration entend palier ses manques d'effectifs, conséquences des suppressions massives d'emplois que nous subissons depuis plus d'une décennie, par de l'emploi précaire et sous-payé. Un apprenti gagne 41 % du SMIC, une aubaine pour l'Administration !

La CGT continue de revendiquer avec force le recours à des emplois de fonctionnaires pour l'exercice des missions de service public.

De plus, la CGT a interrogé la Direction sur les conditions de cet apprentissage. Quelles ont été les formations des maîtres d'apprentissage ? Quelle contrepartie pour eux ?

La réponse fut très claire : aucune formation n'a été prévue et les maîtres d'apprentissage, des agents de Direction, assumeront cette tâche en plus de toutes les autres ...

6 – Travaux immobiliers.

SOISSONS

Les travaux de restauration des façades et des lucarnes s'achèvent. La mise en peinture des garde-corps et des grilles interviendra fin octobre.

Un système d'alarme anti-incendie sera installé en octobre et couplé à l'alarme anti-intrusion. En outre, il est prévu une extension du système de contrôle d'accès à la porte A sous-sol, et le système de vidéosurveillance sera modernisé.

LAON Cité

Les travaux d'entretien des remparts ont débuté de 21 septembre (nettoyage de la végétation et rejointoiement).

Les ferme-portes seront remplacés en octobre. En outre, le système de contrôle d'accès sera étendu aux portes A', C, D et G.

Le système d'alarme anti-incendie des combles du bâtiment B sera mis aux normes à partir d'octobre : cloisons et portes coupe-feu.

Pour terminer, le projet de déménagement de la Pairie Départementale progresse : un appel d'offres vient d'être réalisé, et une demande de crédits de 122 000,00 € a été faite auprès de la Centrale pour financer les travaux. Aucun élément concernant le calendrier ne nous a été communiqué.

ST-QUENTIN HDF

Il est prévu de désamianter le 4^{ème} étage et une partie du 3^{ème} étage. Sont concernés la salle conviviale, la salle de réunion et les bureaux des géomètres.

CHATEAU THIERRY Trésorerie

Les travaux d'isolation des combles sont en passe de débiter, afin de réaliser des économies d'énergie.

CHATEAU THIERRY HDF

Une rumeur de travaux de désamiantage du 2^{ème} et du 3^{ème} étage circulait depuis les visites répétées de l'équipe « Logistique » cet été. A la demande de la CGT, la Direction a indiqué que finalement, les analyses ont démontré l'absence d'amiante, et que ces travaux n'auront donc pas lieu.

7 - Questions diverses.

- ✓ Frais de déplacement : plusieurs agents nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent pour se faire rembourser assez rapidement leur frais de déplacement. La CGT Finances Publiques a donc interpellé la Direction sur ce rallongement important des délais, dépassant très souvent les 30 jours. M. PERRIN nous a répondu qu'il était conscient des problèmes actuels au Budget. Suite à plusieurs départs, le service est en pleine réorganisation et la Direction s'est engagée à remédier le plus rapidement possible à ce problème.
Elle surveillera avec la plus grande attention que les délais de paiement restent acceptables.
N'hésitez pas à nous informer de vos difficultés à vous faire rembourser, si cela persiste !
- ✓ Procédure de dégagement des espèces dans les bureaux de la Poste : pour pouvoir dégager des pièces, les postes comptables sont limités à un poids maximal de 2 kg par dégagement. Parallèlement, la Poste impose de déposer un minimum de 1500 € en billets avec ce sac de pièces. La CGT a tenu à informer la Direction des difficultés que cela engendrent lorsque les régies viennent verser leur numéraire. La trésorerie de MARLE a, par exemple, dû procéder à 6 dégagements pour pouvoir écouler les pièces de la régie « piscine », ce qui accroît bien évidemment les risques ... sans compter la perte de temps et la multiplication des frais de déplacement. La Direction est parfaitement consciente du problème soulevé par la CGT, mais elle n'a pas la main sur les contraintes grandissantes imposées par La Poste.
- ✓ Réorganisation du réseau de la DDFIP de l'Aisne pour 2017 : en réponse à notre demande, M. MOLLON affirme qu'aucun projet n'est encore à l'étude pour 2017. Une nouvelle restructuration sera bien effectuée, mais cela dépendra en grande partie de la fusion des EPCI : la loi NOTRE fixe un seuil minimum de 15 000 habitants pour les Communautés de Communes et plusieurs EPCI de notre département vont donc devoir fusionner ...

Suite à nos interrogations, il nous a été répondu qu'aucune d'entre-elles ne pourra prétendre à une dérogation fixée par le Parlement, car aucune ne réunit les critères requis.

Aucune ébauche à l'heure actuelle donc au sein de notre administration, selon les dires du DDFiP. Quid de la fermeture des trésoreries de VIC SUR AISNE et ST-SIMON ? De la fusion de celle du NOUVION EN THIERACHE avec celle de LA CAPELLE ? M. MOLLON répond que ce ne sont que des bruits de couloirs ... bien qu'il n'exclut pas que cela pourrait être une possibilité.

Qui croire, entre plusieurs agents nous ayant rapporté les propos du Directeur lors de ses visites de poste et ce même Directeur devant le CTL ... ? Nos collègues ont sûrement mal compris ... à moins qu'il ne s'agisse d'un double langage ... ?

Toujours est-il que M. MOLLON réaffirme qu'il attendra d'en savoir un peu plus sur la fusion des EPCI pour prendre des décisions ... tout en précisant d'ors et déjà « *qu'une trésorerie par EPCI ne lui semblerait pas aberrant* ».

Force est de constater que notre Administration est déjà bien active sur le sujet et qu'elle laissera délibérément, une nouvelle fois, les agents dans l'incertitude la plus totale jusqu'au dernier moment.

A SOISSONS, le 23 septembre 2015.